Blaye
Étoile & Clé de l'Aquitaine

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 2 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 25 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :
M. BALDES, Maire.
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoints, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etait excusé et représenté par pouvoir:
M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:
Mme HOLGADO, M. JOUBE

Etaient absentes:
Mme LUCKHAUS, Mme DUBOURG

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme PAIN GOJOSSO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 25
Conseillers présents : 20
Conseillers votants : 21

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 1

2 – COMMISSIONS COMMUNALES - MODIFICATIONS

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

A ce titre, par délibération du 11 Juillet 2020, le Conseil Municipal a créé 7 commissions et désigné ses membres.

Par délibération du 1er Octobre 2024, le Conseil Municipal a modifié ces commissions et en a créé une 8ème.

A la suite de la démission de Monsieur Stéphane ELIAS et de Monsieur Thierry DURANT, de la liste « Blaye avance ! », il convient de procéder à la modification des commissions communales suivantes :

- n° 2 – Culture / Tourisme / UNESCO / Jumelages / Animation patrimoniale ;
- n° 3 – Santé / Ecologie sociale et solidaire / Activités commerciales / Démocratie citoyenne ;
- n° 7 – Urbanisme / Habitat / Revitalisation urbaine / Mobilités / Patrimoine urbain et fortifié (COT).

Il est demandé aux conseillers municipaux de la liste « Blaye avance ! » de désigner le remplaçant de Monsieur Thierry DURANT au sein de la commission n° 2.

Madame Sandrine SENTIER est désignée pour remplacer Monsieur Thierry DURANT au sein de la commission n° 2.

Il est demandé aux conseillers municipaux de la liste « Blaye avance ! » de désigner le remplaçant de Monsieur Stéphane ELIAS au sein de la commission n° 3.

Madame Chantal BAUDÈRE est désignée pour remplacer Monsieur Stéphane ELIAS au sein de la commission n° 3.

Il est demandé aux conseillers municipaux de la liste « Blaye avance ! » de désigner le remplaçant de Monsieur Thierry DURANT au sein de la commission n° 7.

Madame Patricia MERCHADOU est désignée pour remplacer Monsieur Thierry DURANT au sein de la commission n° 7.

Fait et adopte à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 05/12/25
Identifiant de télétransmission : 033-213300585000 14-20251202-76673-DE-1-1

la Secrétaire de Séance,
Madame Sophie PAIN GOUSSO

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE